

Service Transports et Mobilités Durables

66, Rue des Douves
35600 REDON

02 99 72 15 58

transports@redon-agglomeration.bzh

DÉCHARGE

Notre responsabilité d'autorité organisatrice de transports scolaires nous impose de connaître précisément les élèves que nous transportons, et de nous assurer qu'ils montent et descendent bien à l'arrêt prévu.

La présente attestation est obligatoire dès qu'un élève de maternelle est pris en charge par une autre personne que ses parents :

Je soussigné (e) ; Mme M

Demeurant
Atteste que mon fils, ma fille, mes enfants :

Scolarisé (s) à :

Empruntant habituellement le car n° à l'arrêt :

En mon absence au point d'arrêt :

Mon enfant en classe de maternelle est pris en charge par

.....
.....

Par cette autorisation je décharge de toute responsabilité le conducteur, l'entreprise de transport et REDON Agglomération, pour les dommages que pourraient subir mes enfants à la montée et à la descente du car jusqu'à notre domicile.

Date et signature
du représentant légal,

Visa de l'organisateur,
Le :

Une copie de la présente attestation après visa du service transports sera remise
- aux parents,
- au conducteur
- et à l'entreprise de transports.